Rekrutierung. Dans L. Burckhardt, M. A. Speidel (éds.), Militärgeschichte der griechisch-römischen Antike, Stuttgart, 2022 (Der Neue Pauly Supplb. 12), coll. 843-857

Dan Dana

▶ **To cite this version:**

Dan Dana. Rekrutierung. Dans L. Burckhardt, M. A. Speidel (éds.), Militärgeschichte der griechisch-römischen Antike, Stuttgart, 2022 (Der Neue Pauly Supplb. 12), coll. 843-857. 2022. hal-03899819

HAL Id: hal-03899819
https://hal.science/hal-03899819

Submitted on 19 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Rekrutierung

A. Monde grec

A.1. Epoques archaïque et classique

Des sources littéraires, des inscriptions (catalogues militaires, règlements, décrets, traités, épitaphes) ainsi que la riche documentation papyrologique permettent d'avoir une vision générale de l'engagement militaire, qu'il soit temporaire ou permanent. Même si le cadre civique reste essentiel, la diversité des recours à caractère militaire à toutes les époques, incluant des mercenaires, des corps auxiliaires et des alliés, est de nos jours plus facilement acceptée par les historiens.

La situation athénienne est mieux connue, illustrant le type de l'armée civique et des citoyens-soldats: une majorité d'hoplites, avec la cavalerie comme corps annexe, et le rôle grandissant de la flotte (les rameurs de trières). Il s'agit d'un recrutement censitaire combinant les niveaux civiques d'appartenance (dème, tribu) et même les classes d'âge. Ces besoins expliquent la place de l'entraînement militaire des éphèbes dans le gymnase, qui continue d'être important à l'époque hellénistique, et le fait que les cités tenaient à jour des listes de mobilisables. Le service militaire, exigible jusqu'à un âge avancé, et parfois année après année, amena parfois des cités à trouver des solutions et à verser une solde. Mais le modèle du citoyen-soldat n'était pas le seul; z.B., à Syracuse d'époque classique, notamment au moment de la confrontation avec Athènes, le rôle des *epílektoi*, un corps d'armée intermédiaire entre les troupes régulières et les mercenaires. Dans les États fédéraux (Béotie), la mobilisation additionnait des groupements de cités. Sparte combinait l'élite d'*hómoioi* avec des Périèques et des alliés (*xénoi*, *sýmmachoi*), dans un système souple. Des cas exceptionnels ont favorisé l'appel au volontariat, contre la promesse de la liberté, pour des esclaves ou des populations dépendantes (Pénestes en Thessalie, Hilotes à Sparte). En raison des conditions particulières de constitution de l'armée lacédémonienne, la chute de la démographie (l'oliganthropie) et du recrutement vont de pair à Sparte.

Le phénomène du mercenariat (les *misthophóroi*) existe depuis toujours, au service des divers pouvoirs [3]. Il suffit de citer les Grecs et les Cariens en Égypte aux époques saïte et perse; les Dix-Mille mercenaires grecs au service de Cyrus le Jeune (Xen.an.); la réputation des Arcadiens et des Crétois, et, parmi les non-Grecs, des Thraces. D'abord un support marginal aux armées civiques, le mercenariat, qui ne touche pas forcement des régions défavorisées et qui s'explique dans la plupart des cas par la création d'une réputation et l'entretien d'une tradition, devient de plus en plus une alternative à partir du IV^{e} s. v.Chr. S'il continue d'être opposé à l'époque hellénistique, dans l'imaginaire social, au service militaire des citoyens, le mercenariat reflète la professionnalisation grandissante de la guerre.

Le recrutement macédonien est connu par un règlement connu par deux versions incomplètes de la fin du III^{e} s. ou du début du II^{e} s. v.Chr. (SEG XLIX 722 et 855). Ce *diágramma* antigonide montre l'aspect fortement censitaire du recrutement fondé en même temps sur une unité de base, le »feu« (*pyrókausis*), et sur une circonscription militaire à l'échelon de laquelle agissait un *epistátēs* (magistrat suprême de chaque unité civique) chargé du recensement et de la mobilisation, les classes censitaires étant définies à l'intérieur de chaque *políteuma*. Cela permettait des mobilisations partielles ou générales, par cités (cf. Liv. 33,3,1 et 33,19,3), qui restent les cadres de recrutement et de mobilisation [24].

A.2. L'époque hellénistique

L'époque hellénistique apporte la diversification de la composition et la professionnalisation des armées. Les rois hellénistiques sont dépendants de recrues issues d'implantations militaires – dont l'objectif n'était pas uniquement de contrôler un territoire et de fidéliser les militaires –, encourageant les fils des soldats à suivre le métier des armes. Les monarques s'appuient sur des troupes diversifiées et cosmopolites, standardisant leur

recrutement, afin de garantir une réserve régulière en mesure de couvrir l'ensemble du territoire. Ainsi, la monarchie ptolémaïque organisa l'implantation des clérouques dans la *chṓra* égyptienne, détenteurs de lots de terre, d'où l'émergence d'une catégorie des porteurs d'un ethnique ou pseudo-ethnique suivi de *tēs epigonēs*, »membre de la descendance«; ces fils de soldats sont à leur tour soldats ou réservistes. Parmi les *klērouchoi* égyptiens, les groupes principaux sont, d'après les ethniques et parfois l'onomastique, les Macédoniens (un quart), les Thraces (au moins un cinquième), les Cyrénéens, ainsi que des Juifs, Thessaliens, Crétois, Micrasiatiques et Syriens, ce qui reflète essentiellement le domaine d'influence lagide [2]. En parallèle, l'armée s'ouvre au recrutement des Égyptiens (*máchimoi*), surtout après la bataille de Raphia (217 v.Chr.). De même, les *katoikíai* militaires séleucides en Asie Mineure (ou d'autres rois) installent des soldats issus de populations diverses (Macédoniens, Mysiens et autres Micrasiatiques, Juifs, Thraces, Perses, etc.), ces communautés étant par la suite susceptibles d'être promues au statut de *pólis* [7].

Outre les armées royales, permanentes et professionnalisées, disposant de moyens considérables, l'apport grandissant de l'épigraphie ainsi que le changement de perspective des historiens modernes a mené à une réévaluation des armées civiques à l'époque hellénistique et du rôle de l'éphébie comme institution civique, sur le modèle athénien, conservant un fort caractère militaire [4]; [9]. Les mercenaires sont intégrés aussi bien dans les armées royales et civiques, par l'entremise de leur chef (*hēgḗmōn*) ou d'un *xenológos*, et les sources évoquent souvent des problèmes de recrutement et de solde: z.B., les contrats passés entre Eumenes de Pergame et ses soldats concernant la paie (OGIS 266), ou les difficultés d'une cité ionienne à payer ses mercenaires (I. Erythrai 24).

B. Monde romain

B.1. République

La tradition attribue à Servius Tullius une organisation censitaire de l'armée romaine; 193 centuries composent les cinq classes censitaires, qui restent le cadre de recrutement sous la République, jusqu'à la réforme de Marius et l'enrôlement des *capite censi* (107 v.Chr.). Le renouvellement des effectifs se fait avec des nouvelles recrues (*tirones*). Le *dilectus*, la convocation par les consuls des citoyens mobilisés, implique l'établissement de listes, conservées dans les archives, à partir desquelles les tribuns militaires procédaient à l'enrôlement au nom des consuls, afin de constituer des *legiones* de force équivalente. Mais Rome recourt également au recrutement des alliés (*socii*) en Italie et à la constitution d'*auxilia externa* conservant leurs spécialisations (Hispania, Africa, Gallia).

B.1. Époque impériale

La mise en place d'une armée permanente par Auguste se fait par la standardisation des légions et des unités auxiliaires (ailes et cohortes). Sous l'Empire, l'empereur est le seul habilité à décréter des levées, en vertu de l'*imperium*, faisant appel aux volontaires ou à la conscription. En Italie, des commissaires spéciaux de rang sénatorial, nommés par l'empereur (*missi ad dilectum iuniorum*), organisent le recrutement, surtout pour les cohortes urbaines et prétoriennes, alors que dans les provinces ce sont les gouverneurs qui s'en chargent, suite aux lettres impériales. Dans les provinces du peuple romain, le *dilectus* incombait au proconsul, ou parfois à un chargé de mission extraordinaire de rang sénatorial (*legatus ad dilectum*), assisté de fonctionnaires équestres subalternes (*dilectatores*). Dans les petites provinces, notamment procuratoriennes, le gouverneur peut cumuler la fonction de *dilectator*, alors que les provinces les plus étendues sont divisées en districts, attribués à des *dilectatores*. Ces fonctionnaires y mènent une enquête préalable (*inquisitio*), à l'aide des fonctionnaires impériaux, ce qui implique la consultation des registres du cens, afin d'évaluer le potentiel des

recrues mobilisables. Notons l'apparition du terme *dilectarius* pour des recrues dans les légions (diplômes militaires du III^e^ s. n.Chr.) (**fig. 1**).

Le recrutement d'époque impériale, le mieux connu, est documenté par des sources précieuses, comme les catalogues militaires (avec la mention de l'*origo*), des épitaphes, des papyrus (RMR ; [11]) et notamment le dossier exceptionnel des diplômes militaires (CIL XVI; RMD I-V; RGZM), avec des précisions chronologiques et géographiques sur les bassins de recrutement et parfois les choix individuels [16]; [33].

En principe, le statut juridique déterminait l'affectation dans les différents corps de l'armée, d'autres critères étant l'*origo* ethnique/provinciale, l'âge et la taille, sans oublier les éventuelles lettres de recommandation (*litterae commendaticiae*). Les esclaves restent exclus du service militaire: s'ils se présentent comme volontaires, ils sont coupables de la peine de mort, et s'ils sont des remplaçants, la culpabilité concerne ceux qui les ont donnés. Deux étapes se succèdent lors du recrutement: l'enrôlement (*probatio*), avec le contrôle des aptitudes physiques et du statut juridique; l'incorporation (*signatio*), avec l'inscription des recrues sur les rôles de la première unité de leur affectation et l'immatriculation. Après un entraînement quotidien d'au moins 4 mois, le *probatus* devenait *miles*; pour recevoir cette formation initiale, le *tiro* était affecté dans une unité par le bureau du gouvernement qui avait procédé à l'enrôlement. Des papyrus d'Égypte et de Syrie nous font connaître des lettres avec les noms des *probati* et leur fiche signalétique (âge, signes particuliers); z.B., une lettre de février 103 du préfet d'Égypte au préfet de la *coh. III Ituraeorum* lui annonce l'affectation de 6 nouvelles recrues qu'il devra former (P. Oxy. VII 1022; ChLA III 215; RMR 87; CPL 111).

Les historiens modernes ont été souvent victimes de la longévité du cliché littéraire sur la réputation guerrière des Thraces (Hdt. 5,6; Thuc. 7,29,4; Amm. 26,7,5; *Expositio totius mundi et gentium* 50; Iustinianus, *Nov.* 26 pr. 1) et des peuples balkaniques (Veg.mil. 1,28: *bellicosi*). Au III^e^ s. et après, les Thraces et les Illyro-Pannoniens continuent d'être le réservoir le plus important de recrutement, en vertu des traditions antérieures, mais aussi des vicissitudes qui affectent prioritairement les provinces danubiennes et du fait que les recrues de ces régions arrivent à constituer le gros des corps d'élite accompagnant l'empereur, comme les cohortes prétoriennes et la garde impériale (*equites singulares Augusti*), la *legio II Parthica*, et plus tard des *protectores* et des *domestici*. Outre les clichés sur l'*origo* ethnique, la question de l'origine sociale se fonde sur d'autres préjugés, tel la meilleure qualité des recrues rurales (Veg.mil. 1,7). On estime pourtant que la plupart des militaires étaient issus d'un milieu modeste.

Seuls les citoyens romains peuvent servir dans les légions et des cohortes prétoriennes; néanmoins, des situations exceptionnelles ne manquent pas. Ainsi, un grand catalogue aujourd'hui fragmentaire de Viminacium (CIL III 14507 = IMS II 53 + AÉ, 2004, 1223) nomme environ 280 soldats de la *legio VII Claudia* recrutés en 169 n.Chr., lors de la grave crise des guerres marcomanniques, et libérés en 195. Deux tiers sont originaires de la même province (Moesia Superior), les autres des provinces voisines; leur onomastique (gentilices impériaux pour la plupart) montre qu'ils étaient majoritairement des pérégrins auxquels on a octroyé la citoyenneté romaine lors du recrutement [31]. On crédite même Marc-Aurèle d'avoir recruté des brigands (*latrones*) de Dalmatie et de Dardanie (SHA Aur. 21,2,7); c'est à ce procédé que renvoie le terme étonnant *ōrd(inatos) lēstologḗsas* dans une inscription de Philippopolis de Thrace (IGB III.1 1126).

Les conditions de la conquête, les besoins en recrues, les évolutions provinciales ainsi que les clichés sur les aptitudes martiales de certaines populations expliquent les cadres généraux du recrutement. Le volontariat, difficile à saisir (il existe des *cohortes voluntariorum* et des *cohortes civium Romanorum*), reste peu visible par rapport à la conscription [5]. De fortes variations existent entre les provinces, en fonction de leur degré de

romanisation, de leur situation géostratégique, certaines fournissant plutôt des légionnaires, d'autres des auxiliaires, ou encore des marins. Au II^{e} s., on estime le nombre de nouvelles recrues entre 9000 et 14000 hommes pour les 30 légions, de 10000 à 18000 hommes pour les auxiliaires.

Sous les Julio-Claudiens, on note la proportion d'Italiens et de citoyens des provinces les plus romanisées dans les légions; à partir de Vespasien, la proportion des Italiens déclina, en faveur des provinces les plus romanisées (Gallia Narbonensis, Hispania, Afrique) et de l'Orient grec. Au II^{e} s., le recrutement local devient la norme dans la plupart des légions, à ce phénomène s'ajoutant l'enrôlement des fils de soldats, »nés dans les camps« (*castris*), avant le recrutement massif, au III^{e} s., des ressortissants des provinces danubiennes et balkaniques (Thraces et Pannoniens) [19].

Les *auxilia* conservent un caractère ethnique sous les Julio-Claudiens, mais on remarque une forte contribution des provinces alpines, danubiennes et balkaniques. À partir du règne d'Hadrien, le recrutement local commence à se généraliser, de même que l'augmentation du nombre des citoyens romains [27]. De manière générale, l'étude du recrutement des unités auxiliaires n'a pas bénéficié d'un intérêt aussi constant et approfondi que le recrutement légionnaire, en raison en partie de sources (apparemment) moins nombreuses, ou plus difficiles à interpréter; il faut ajouter un certain mépris à l'encontre des auxiliaires, perçus comme des étrangers, alors que les études récentes ont réévalue le rôle des provinciaux [25]. Pour les *auxilia*, il convient de poser d'autres questions que celle du recrutement ethnique initial – même si la notion »soldats ethniques« comme création impériale est pertinente dans le cas des Bataves ou d'autres populations [36]. L'ensemble des données permet de dessiner l'évolution des bassins de recrutement au cours des siècles et les éventuelles continuités, avec plusieurs modèles de recrutement, de mieux entrevoir le brassage incessant de populations provinciales dans l'armée romaine. Beaucoup de pérégrins recrutés dans les *auxilia*, déjà mariés au moment de l'incorporation, étaient accompagnés par leurs familles dans la province de service. Le service militaire s'avère le moyen le plus approprié d'ascension sociale pour ces pérégrins, bénéficiant du système mis en place par l'administration impériale: outre la mobilité étonnante dans l'Empire et des revenus financiers importants, un statut respectable de soldat ou de vétéran, car la *honesta missio* leur octroie la *civitas Romana* ainsi qu'à leurs enfants (jusqu'en 140 n.Chr.), ainsi que le *conubium* avec leur éventuelle compagne.

Dans les flottes prétoriennes, initialement constituées de pérégrins (Égypte, Asie Mineure, Dalmatia et Pannonia, Thrace, Sardinia et Corsica), l'octroi de la citoyenneté romaine devient automatique au moment du recrutement, vers la fin du I^{er} s., qui s'explique aussi par la possibilité d'un transfert rapide dans les légions. Tel fut le cas au moment de la guerre contre Bar-Kochba: des marins de la *classis Misenensis* sont transférés dans les légions ayant éprouvé de lourdes pertes en Judée, ce qui entraîna un recrutement massif de marins (notamment dans les Balkans) entre 133-135, documenté par les diplômes militaires octroyés en 160 n.Chr. [15].

Ce sont toujours les diplômes militaires qui ont permis la mise en évidence d'un massif recrutement cyclique des *Daci* (vraisemblablement de la Mésie Inférieure) tous les 25 ans, d'après les dates de libération (127, 153, 178) [10]. La réalité devait être bien complexe: au moins au début, des recrutements forcés après des guerres et des révoltes et la lévée d'unités ethniques (Thraces, *Brittones*, Daces, etc.), lors d'une période critique, enfin, le recrutement local et la tradition familiale.

Lors d'un tel recrutement, des centaines ou des milliers de recrues étaient levées d'une province et envoyées ailleurs afin de compléter les vides dans plusieurs unités: il s'agit d'un système coordonné depuis Rome, dont la réalisation était assurée par les autorités provinciales, comme le montre un papyrus du règne d'Hadrien (ChLA X 422): *[milites*

di]gesti per co(n)sules et nationes et [patrias] [32] (**fig. 2**), ou la mention, en 68, d'un groupe de 500 recrues de Pannonie en route vers la Germanie (Tac.hist. 2,14: *quingenti Pannonii nondum sub signis*). Au début du III^e^ s., on connaît le cas des 1000 *iuniores Bessi* (recrues de Thrace) conduits en Maurétanie Tingitane par Sextus Iulius Iulianus (CIL VIII 9381; ILS 2763), afin d'être distribués dans les *auxilia* [35]. Encore à cette date tardive, plusieurs formes de recrutement coexistent: local (provincial); régional (un ensemble de provinces); général ou à large échelle, relevant d'une coordination centrale. Si un papyrus nous renseigne sur un groupe de *tírōnes Asianōn* versés dans la *coh. I Lusitanorum* en Égypte en 117 (PSI IX 1063; RMR 74), un autre recrutement massif d'une région bien circonscrite, au Sud de l'Asie Mineure (la province Lycie-Pamphylie), est illustré par 4 copies issues d'une même constitution du 7 mars 160 pour les troupes de Syrie-Palestine, attestant, dans 4 unités auxiliaires différentes, des recrues d'Aspendos (RGZM 41), Telmessos (RMD III 173), Sagalassos (AÉ, 2011, 1810) et Suedra (AÉ, 2005, 1730).

B.3. Armée romaine tardive

Pour l'armée romaine tardive, la législation tétrarchique de Dioclétien introduit un système de réquisition de recrues, assimilées à un produit fiscal. Le »système de fourniture patrimoniale des recrues« met en place des procédures de recrutement plus contraignantes, la levée étant répartie sur une unité contributive nouvelle (*capitulum* comme groupement de *collatores*), avec des recrues en nature (*corpora*) et des recrues en espèces (une taxe de remplacement, *aurum tironicum*). La série de lois de Dioclétien et de Constantin (Cod.Theod. 7,22,1–3 et 23,1) visait l'hérédité de la condition militaire, rendant obligatoire l'enrôlement des fils de soldats. En 375, la constitution de Valens énonce l'obligation de livrer une recrue *ex agro ac domo propria* (Cod.Theod. 7,13,7), afin de lutter contre les dérives du système (le recours à des remplaçants, *vicarii*), confirmant la continuité du système de recrutement fiscalisé [6]. Outre la création de nouvelles unités, parfois recrutées parmi les peuples vaincus, des fédérés occupent une place importante. À l'époque protobyzantine, l'armée est composée de professionnels payés par l'impôt. Les papyrus de l'Égypte tardive attestent le poids des recrues locales dans l'ensemble des unités [26].

Bibliographie

1. R. Alston, Soldier and Society in Roman Egypt. A Social History, 1995
2. R.S. Bagnall, The Origins of Ptolemaic Cleruchs, in: BASP 21, 1984, 7–20
3. M. Bettalli, I mercenari nel mondo greco. I. Dalle origini alla fine del V sec. a.C., 1995
4. Th. Boulay, Arès dans la cité. Les poleis et la guerre dans l'Asie Mineure hellénistique, 2015
5. P.A. Brunt, Conscriptions and Volunteering in the Roman Imperial Army, in: SCI 1, 1974, 90–115
6. J.-M. Carrié, Le système de recrutement des armées romaines de Dioclétien aux Valentiniens, in: Y. Le Bohec / C. Wolff (Hrsg.), L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien I^er^. Actes du congrès de Lyon (12-14 septembre 2002), 2004, 373–387
7. G.M. Cohen, Katoikia, Katoikoi and Macedonians in Asia Minor, in: AncSoc 22, 1991, 41–50
8. J.-Chr. Couvenhes et al. (Hrsg.), Pratiques et identités culturelles des armées hellénistiques du monde méditerranéen. Hellenistic Warfare 3, 2011
9. J.-Chr. Couvenhes / H. Fernoux (Hrsg.), Les cités grecques et la guerre en Asie Mineure à l'époque hellénistique. Actes de la journée d'études de Lyon, 10 octobre 2003, 2004
10. D. Dana / F. Matei-Popescu, Soldats d'origine dace dans les diplômes militaires, in: Chiron 39, 2009, 209–256
11. S. Daris, Documenti per la storia dell'esercito romano in Egitto, 1964

12. R.W. Davies, Joining the Roman Army, in: BJ 169, 1969, 208–232
13. L. De Blois / E. Lo Cascio (Hrsg.), The Impact of the Roman Army (200 BC-AD 476). Economic, Social, Political, Religious and Cultural Aspects, 2007
14. W. Eck, Friedenssicherung und Krieg in der römischen Kaiserzeit: Wie ergänzt man das römische Heer?, in: A. Aeich (Hrsg.), Die Verwaltung der kaiserzeitlichen römischen Armee. Studien für Hartmut Wolff, 2010, 87–110
15. W. Eck / A. Pangerl, Die Konstitution für die classis Misenesis aus dem Jahr 160 und der Krieg gegen Bar Kochba unter Hadrian, in: ZPE 155, 2006, 239–252
16. W. Eck / H. Wolff (Hrsg.), Heer und Integrationspolitik: die römischen Militärdiplome als Historische Quelle, 1986
17. R.O. Fink, Roman Military Records on Papyrus, 1971
18. Chr. Fischer-Bovet, Army and Society in Ptolemaic Egypt, 2014
19. G. Forni, Il reclutamento delle legioni da Augusto a Diocleziano, 1953
20. G. Forni, Esercito e marina di Roma antica. Raccolta di contributi, 1992
21. E. Gabba, Esercito e società nella repubblica romana, 1973
22. S. Gallet, Y. Le Bohec, Le recrutement des auxiliaires d'après les diplômes militaires et les autres inscriptions, in: M.A. Speidel / H. Lieb (Hrsg.), Militärdiplome. Die Forschungsbeiträge der Berner Gespräche von 2004, 2007, 267–292
23. G. Gigli, Forme di reclutamento militare durante il basso impero, in: RAL, 1947, 268–289
24. M.B. Hatzopoulos, L'organization de l'armée macédonienne sous les Antigonides. Problèmes anciens et documents nouveaux, 2001
25. I. Haynes, Blood of the Provinces. The Roman Auxilia and the Making of Provincial Society from Augustus to the Severans, 2013
26. A.M. Kayser, Rekrutierungspraxis im spätantiken Ägypten, in: C. Wolff (Hrsg.), Le métier de soldat dans le monde romain. Actes du cinquième congrès de Lyon (23-25 septembre 2010), 2012, 99–120
27. K. Kraft, Zur Rekrutierung der Alen und Kohorten an Rhein und Donau, 1951
28. M. Launey, Recherches sur les armées hellénistiques, I-II, 1949-1950 (Ndr. 1987)
29. F. Liebenam, Dilectus, in: RE V.1, 1903, 591–639
30. J.C. Mann, Legionary Recruitment and Veteran Settlement during the Principate, 1983
31. M. Mirković, The Roster of the VII Claudia Legion, ZPE 146, 2004, 211–220
32. M.A. Speidel, Rekruten für ferne Provinzen. Der Papyrus ChLA X 422 und die kaiserliche Rekrutierungszentrale, ZPE 163, 2007, 281–295 (= M.A. Speidel, Heer und Herrschaft im Römischen Reich der Hohen Kaiserzeit, 2009, 213–234)
33. M.A Speidel / H. Lieb (Hrsg.), Militärdiplome. Die Forschungsbeiträge der Berner Gespräche von 2004, 2007
34. M.P. Speidel, The Rise of Ethnic Units in the Roman Imperial Army, in: ANRW II.3, 1975, 202–231 (= M.P. Speidel, Roman Army Studies, I, 1984, 117–148]
35. M.P. Speidel, A Thousand Thracian Recruits for Mauretania Tingitana, in: Antiquités Africaines 11, 1977, 167–173 (= M.P. Speidel, Roman Army Studies, I, 1984, 341–347)
36. C. Van Driel-Murray, Ethnic Soldiers: The Experience of the Lower Rhine Tribes, in: Th. Grünewald / S. Seibel (Hrsg.), Kontinuität und Diskontinuität. Germania Inferior am Beginn und am Ende der römischen Herrschaft. Beiträge des deutsch-niederländischen Kolloquiums in der Katholieke Universiteit Nijmegen (27. bis 30.06.2001), 2003, 200–217
37. C. Van Driel-Murray, Ethnic Recruitment and Military Mobility, in: Á. Morillo et al. (Hrsg.), Limes XX. XX Congreso internacional de estudios sobre la frontera romana. XXth International Congress of Roman Frontier Studies, I, 2009, 813–822

Dan Dana (Paris)